



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES	(E.C.C.A.S.)
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL	(C.E.E.A.C.)
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE	(C.E.E.A.C.)
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL	(C.E.E.A.C.)

**XIV^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEEAC**

COMMUNIQUE FINAL

Kinshasa, 24 octobre 2009



La 14^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est tenue le 24 octobre 2009 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de la CEEAC.

Ont pris part aux travaux :

- **Son Excellence Monsieur Theodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- **Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad ;
- **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
- **Son Excellence Monsieur Fradique MELO DE MENEZES**, Président de la République Démocratique de Sao Tome et Principe ;
- **Son Excellence Monsieur François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République Centrafricaine ;
- **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise ;
- **Son Excellence Monsieur Gabriel NTISEZERANA**, Deuxième Vice-Président de la République du Burundi ;
- **Son Excellence Monsieur Philémon YANG**, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.
- **Son Excellence Monsieur ASSUNCAO AFONSO DE SOUSA ANJOS**, Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola ;

Ont également pris part à la cérémonie d'ouverture, les hautes personnalités ci-après :

- Monsieur Miguel TROVOADA, Ancien Président de Sao Tome et Principe, Secrétaire Exécutif de la Commission du Golf de Guinée ;
- Madame SAHLE WORK ZEWDE, Représentante Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en République Centrafricaine ;
- Monsieur OUEDRAOGO YOUSOUF, Ancien Premier Ministre du Burkina-Faso, Conseiller Principal, Représentant le Président de la Banque Africaine de Développement ;
- Monsieur Hachim KOUMARE, Directeur du Bureau Sous Régional de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (BSR-AC).

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en trois temps :

- L'allocution du **Général Louis SYLVAIN-GOMA**, Secrétaire Général de la CEEAC ;
- L'hommage à **Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA**, Feu Président de la République Gabonaise ;
- Le discours de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de la CEEAC.

La Conférence a exprimé sa haute appréciation des initiatives prises par Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de la CEEAC dans l'intérêt de la Communauté.

Abordant les questions inscrites à l'ordre du jour, la Conférence a suivi le Rapport du Secrétaire Général, et celui du Conseil des Ministres, en a pris acte et a décidé des actions relatives aux questions suivantes :

I. Paix, sécurité et stabilité

En matière de Paix, sécurité et stabilité, après un examen minutieux des enjeux sécuritaires au plan mondial, continental et régional, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a noté avec satisfaction les efforts enregistrés dans l'espace CEEAC, tant dans l'opérationnalisation de l'architecture de paix et sécurité en Afrique Centrale, que dans la prévention, de gestion des crises et la consolidation de la paix.

Consciente de la persistance des facteurs générateurs de crises, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement condamne toutes les actions tendant à entretenir la conflictualité, et encourage les Etats à tout mettre œuvre pour faire avancer le processus de démocratisation et de gestion pacifique des différends.

A cet égard, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement encourage les instances du COPAX à poursuivre les travaux engagés et exhorte les Etats membres à s'acquitter de leurs obligations en rapport avec la réalisation des dits travaux.

De ce fait, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé que :

- la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC, du Golfe de Guinée soit mise en œuvre en veillant à ce que cette question reste une prérogative régalienne des Etats et de la Communauté. A cet effet, elle diligente l'implantation du Centre Régional de Sécurisation Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC), à Pointe-Noire, République du Congo, la mise en place du mécanisme de financement de la stratégie et l'organisation d'une Conférence Maritime Internationale ;
- tous les efforts soient mis en œuvre pour tenir l'échéance de la Certification de la FOMAC à l'occasion de l'exercice Kwanza qui aura lieu en mai 2010 en Angola ;

X-

- le Programme Frontière de la CEEAC mis en place dans le cadre du Programme Frontière de l'Union Africaine, fasse l'objet d'une grande vulgarisation aux fins de sa mise en œuvre urgente en rapport avec le Plan d'action de l'Union Africaine. D'ores et déjà, le Secrétariat général devra poursuivre l'aboutissement du programme de lutte contre les Armes légères de Petits Calibres (ALPC) en l'intégrant dans une approche plus globale de coopération policière en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière ;
- la révision de l'instrument juridique instituant le COPAX soit menée à terme en vue de sa présentation à la 15^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tout en veillant à la capitalisation de toutes les expériences vécues sur le continent et dans la sous-région ;
- l'adaptation du dispositif de la MICOPAX 1 à l'évolution de la situation politique et sécuritaire et la mise en œuvre pour l'approfondissement de la situation en République Centrafricaine à l'horizon 2013. Le Secrétaire général doit communiquer dans les meilleurs délais aux Autorités angolaises le moment et les conditions arrêtées pour l'emploi de l'Unité de Police ;
- Le Président Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, assumera désormais les responsabilités de Chef d'Etat Responsable de la Mission de Paix en République Centrafricaine.

II. Intégration physique économique et monétaire

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a pris connaissance des réflexions et de mesures de sortie de crise proposées par les instances sectorielles de la Communauté en réaction à la crise financière et économique mondiale. Elle s'engage à le faire mettre en œuvre.

S'agissant du processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales de notre espace, la Conférence s'est félicitée de la rencontre récente de Bangui entre les Présidents en exercice de la CEEAC et de la CEMAC, et de la mise en place prochaine du Comité de Pilotage dont elle confie la présidence à la République du Cameroun.

En outre, elle a décidé d'institutionnaliser la réunion annuelle des Gouverneurs des Banques Centrales/Nationales des Etats membres.

Elle s'est par ailleurs félicitée des avancées dans les domaines prioritaires que sont les infrastructures et l'environnement sans préjudice des autres domaines.

II.1 Infrastructures

S'agissant des infrastructures, la Conférence s'est particulièrement félicitée des progrès de certains dossiers notamment :

- pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa et le prolongement de chemin de fer Kinshasa-Ilebo ;
- route Ouessou-Sangmélina ;

- pont sur l'Oubangui entre Bangui et Zongo.

Elle encourage les Etats membres et le Secrétariat général à intensifier les efforts et à réunir toutes les conditions pour la tenue à brève échéance d'une Table ronde de bailleurs de fonds dans le cadre du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC).

II.2. Environnement et gestion des Ressources naturelles

S'agissant de l'Environnement et de la gestion des Ressources naturelles, la Conférence s'est réjoui des efforts déployés pour la mobilisation des ressources financières conséquentes.

II.3. Les Changements climatiques

Pour ce qui est des Changements climatiques, la Conférence s'est félicitée de l'élaboration d'une position commune de l'Afrique Centrale issue du Conseil des Ministres respectivement en charge des Forêts, de l'Environnement et du Plan. Elle a décidé de mandater Son Excellence Monsieur le Président en exercice de la CEEAC pour la transmettre à l'Union Africaine et de s'assurer de son intégration à la position commune du Continent. La Conférence a encouragé les Chefs d'Etat et de Gouvernement à saisir l'occasion de Copenhague pour le plaider en faveur de cette position commune.

Par ailleurs, la Conférence a exprimé sa préoccupation face à la menace que constitue la disparition progressive du Lac Tchad et s'est engagée à déployer tous les efforts nécessaires en vue d'inverser cette tendance.

II.4. Autres secteurs

La Conférence a pris note de l'état d'avancement de l'élaboration de la Politique Agricole Commune (PAC) et l'actualisation du Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) et a décidé de la création d'un Fonds Spécial Régional de Développement Agricole (FSRDA).

III. Questions administratives, financières et ressources humaines

III.1. Mise en œuvre de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI)

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, préoccupée par le très faible niveau de mise en œuvre de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) et ses répercussions négatives sur le processus d'intégration voire sur la survie même de la Communauté, a invité les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à inscrire dans les meilleurs délais, le mécanisme de la CCI dans leurs corpus juridiques nationaux.

Elle a instruit les Ministres des Finances, du Budget et les Gouverneurs des Banques Centrales/Nationale de tenir dans les plus brefs délais une réunion extraordinaire pour la mise en application de la CCI. Ils devront également recommander au Secrétariat général un mécanisme de gestion budgétaire plus rigoureux en vue d'obtenir un meilleur rendement des ressources disponibles.

III.2. Acquisition/construction d'un nouvel Immeuble/Siège de la CEEAC

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé de la construction d'un Immeuble/Siège de la CEEAC qui soit digne de l'Institution. A cet égard, la Conférence remercie le Président de la République Gabonaise de toutes les facilités qu'il pourrait être amené à consentir et instruit le Secrétaire général d'accélérer le processus d'édification dudit Immeuble/Siège.

III.3. Santé

En matière de santé, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a été informée des avancées significatives en matière de coordination, de renforcement et d'harmonisation de la réponse mondiale face à la pandémie de grippe A/H1N1 et s'est félicité de ce que l'OMS ait décidé, dans le cadre du respect des normes d'éthique, de donner gratuitement des stocks de vaccins aux pays à faible revenu pour faire face à la situation d'urgence sanitaire de la grippe A/H1N1.

La Conférence a décidé d'institutionnaliser le Conseil Annuel des Ministres en charge de la santé.

IV. Partenaires

La Conférence remercie tous les partenaires au développement et singulièrement :

- l'Union Africaine (UA) pour son assistance multiforme ;
- le Bureau Sous régional de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) pour son appui constant ;
- le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour ses financements dans le cadre l'appui institutionnel du Secrétariat général, la gestion des écosystèmes du Bassin du Congo ;
- l'Union Européenne pour le Projet d'Appui à la Paix et à la Sécurité (PAPS), le financement de MICOPAX1 et le Programme Indicatif Régional (PIR/10^{ème} FED).

V. Questions diverses

Pour le reste, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a entériné le Rapport du Conseil des Ministres.

En conséquence, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté les Déclarations et Décisions suivantes :

Déclarations :

- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur le processus de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République Centrafricaine ;

- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur le processus de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les provinces du Nord Kivu et la province Orientale (Ituri, Haut Uele et Bas Uele) en République Démocratique du Congo ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur la République du Tchad ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur l'impact de la crise du Darfour et ses implications sur la République du Tchad ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur le Burundi ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC relative à la République Gabonaise ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur la collaboration avec les organismes de la société civile dans la prévention des conflits ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur la libre circulation de certaines catégories de ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la CEEAC ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur la crise alimentaire ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur l'amélioration du Transport aérien en Afrique Centrale ;
- Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC relative à la mise en application de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) ;
- Déclaration de Kinshasa sur la position commune des Ministres en charge de l'Environnement, des Forêts et du Plan des pays de la COMIFAC-CEEAC sur la préparation des négociations du nouveau régime climat post-Kyoto 2012.

Décisions :

- Décision portant création du Comité des Ambassadeurs de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Décision portant modification de certaines dispositions de la Décision N°04/CEEAC/CCEG/X/02 du 17 juin 2002 institutionnalisant la Réunion des Responsables des Services d'Immigration des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Décision portant adoption du calendrier de démantèlement des entraves administratives à la Libre Circulation des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;

- Décision approuvant le Contrat de subvention intitulé : Appui à la Mission de la Paix et du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC-MICOPAX 1 en République Centrafricaine ;
- Décision approuvant la Convention de Contrat de la Commission Européenne intitulé : Appui à la Mission de la Paix du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC-MICOPAX 1A en République Centrafricaine ;
- Décision portant adoption du Code du Marché Régional de l'Electricité de l'Afrique Centrale ;
- Décision relative à la création du Fonds Spécial Régional de Développement Agricole ;
- Décision portant modification de certaines dispositions de la Décision N°03/CEEAC/CCEG/XI/04 du 27 janvier 2004, relative au Tarif Préférentiel de la CEEAC/Dossier-Type d'agrément et schéma d'acheminement du dossier ;
- Décision portant modification de certaines dispositions de la Décision N°04/CEEAC/CCEG/XI/04 du 27 janvier 2004, relative aux modalités de mise en place du Fonds de Compensation de la CEEAC ;
- Décision donnant Mandat au Secrétaire général de délivrer les Agréments au Tarif Préférentiel CEEAC (TP/CEEAC) ;
- Décision portant adoption du Plan d'Action 2008-2015 pour l'amélioration du Transport Aérien en Afrique Centrale ;
- Décision portant adoption de la Politique Régionale de l'Eau de la CEEAC ;
- Décision portant création du Cadre Institutionnel Régional de la mise en œuvre de la Politique de l'eau de la CEEAC ;
- Décision approuvant le Protocole d'Accord entre la CEEAC et le FAD (Don relatif au Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo « PACEBco ») ;
- Décision approuvant le Protocole d'Accord entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Centre du Commerce International (ITC) ;
- Décision approuvant le financement du Programme Indicatif Régional (PIR) 10^{ème} FED pour la période 2008-2013 signé entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Union Européenne (UE) ;
- Décision portant adoption du « Programme de l'Education 2009-2013 » de la CEEAC.

La Conférence a décidé de confier sa Présidence à Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad et tenir sa quinzième session ordinaire en 2010 à Ndjamena (République du Tchad).

A l'issue de leurs travaux, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont hautement apprécié l'hospitalité dont ils ont été l'objet ainsi que leurs délégations durant leur séjour à Kinshasa.

Ils ont aussi exprimé leur vive reconnaissance à Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, au Gouvernement et au peuple congolais pour leur contribution à la consolidation de la CEEAC.

Fait à Kinshasa, le 24 octobre 2009

